Objet : Transition énergétique

Mail ouvert aux sénateurs socialistes :

(si la personne lisant ce mail exerce une fonction de conseiller, d'assistant ou de secrétaire, je la remercie de bien vouloir le porter à la connaissance de son élu-e, si besoin en l'imprimant)

A partir du 10 février 2015, la loi intitulée « Transition énergétique et croissance verte » sera examinée par le Sénat et soumise à votre vote.

Dans sa rédaction approuvée par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, cette loi prévoit la **prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de 40 ans**.

Je vous demande de modifier cette future loi pour y inclure la **fermeture des vieux réacteurs de plus de 30 ans**, et voici pourquoi.

La journaliste scientifique Annie Lobé a rencontré celui qui a mis en place le système de maintenance à Fessenheim. Il lui a dit : « Lorsque nous avons construit les centrales, c'était pour une durée de fonctionnement de 25 ans. »

Il existe une preuve architecturale de la véracité de cette affirmation : les architectes de l'ensemble du parc nucléaire français ont choisi le béton brut comme matériau de construction des bâtiments réacteur sans les mettre « hors d'eau », c'est à dire à l'abri de l'eau de pluie par un toit étanche.

Tous les professionnels du bâtiment vous confirmeront que ce type de construction n'est pas fait pour durer 40, 50 ou 60 ans. Or, l'enceinte de confinement est impossible à remplacer.

De plus, la prolongation des centrales est une aberration économique parce que :

- soit **le coût des réparations rend inaccessible la rentabilité** si le prix de vente de l'électricité reste stable,
- soit **l'augmentation du prix de vente de l'électricité** nécessaire pour atteindre la rentabilité rend la **production d'électricité nucléaire plus chère que celle des énergies renouvelables**.

Il en est ainsi à Fessenheim:

La vente de l'électricité générait en 2009 un chiffre d'affaires de 152.000 euros par réacteur et par jour. Le coût de remplacement des générateurs de vapeur a été de 104 millions d'euros. L'arrêt de 210 jours nécessaire pour mener à bien les travaux a généré un manque à gagner de 32 millions d'euros. La centrale a dû fonctionner pendant 2,5 ans pour payer cette réparation (894 jours).

(Vous trouverez plus d'informations et des références dans le diaporama sur le vieillissement des centrales nucléaires françaises en ligne à l'adresse suivante : http://www.santepublique-editions.fr/le-vieillissement-des-centrales-nucleaires-françaises.html).

Je joins ce document à mon mail afin que vous en preniez plus facilement connaissance. En outre, comme l'ont rappelé la ministre Madame Ségolène Royal et le député EELV Denis Baupin lors de la séance du 8 octobre 2014, le **prix de vente** du mégawatt/heure de **nucléaire neuf** issu de l'EPR est d'ores et déjà **supérieur** (110 euros) à celui de l'éolien terrestre (80 euros).

Il n'y a donc aucun intérêt économique, ni à procéder à ce « grand carénage » pour prolonger les vieux réacteurs, ni à construire de nouveaux réacteurs.

Il est probable que vos débats au Palais du Luxembourg, à l'instar de ceux qui se sont déroulés au Palais Bourbon, soient centrés sur des questions financières.

Aussi, permettez-moi de vous faire observer que compte tenu de sa dette de 2 000 milliards d'euros, la France n'a pas les moyens de s'offrir un accident nucléaire estimé par l'IRSN entre 600 et 1000 milliards d'euros.

Le coût de l'accident sera deux à trois fois supérieur à celui de la transition énergétique, qualifié de « faramineux » par le député UMP Julien Aubert lors du vote solennel le 14 octobre 2014, qui n'est « que » de 290 milliards d'euros.

Lors de la séance du 8 octobre à l'Assemblée nationale, le député EELV Denis Baupin a déclaré que les deux réacteurs de la doyenne des centrales, Fessenheim, 36 ans, sont actuellement à l'arrêt. L'un, dans le cadre d'un arrêt de tranche prévu pour la maintenance. L'autre, depuis le 5 octobre, mais « On ne sait pas pourquoi », a-t-il dit. L'Alsace.fr a pourtant publié le 5 octobre 2014 une information à ce sujet : le motif de l'arrêt est la « surconsommation d'eau ». Autrement dit, il y a des fuites!

Le moins que l'on puisse dire, c'est que **cette panne met sérieusement à mal** l'affirmation du député PS Marc Goua, auteur du rapport du 30 septembre 2014 sur la fermeture « anticipée » de Fessenheim, pour laquelle **EDF essaie de soutirer à l'état 5 milliards d'euros après en avoir investi 280 millions** – beau retour sur investissement ! – ; Selon lui, à la suite de cet investissement, **Fessenheim aurait** « atteint son plus haut niveau de sécurité depuis sa mise en service » ! Cette affirmation est totalement fantaisiste : entre 2013 et 2014, cette centrale est repassée en tête du nombre d'incidents par réacteur (voir le diaporama).

La journaliste Annie Lobé a recueilli le témoignage du neveu d'un sous-traitant qui, en utilisant des caméras et des robots immunisés contre les radiations, inspecte l'état des tuyauteries de tous les réacteurs. Son oncle lui a affirmé : « A Fessenheim, la situation n'est pas acceptable. Il faudrait la fermer ».

C'est vrai, cette centrale est à bout de souffle. Elle le manifeste une fois de plus, au moment opportun. Mais vos collègues de la représentation nationale n'en n'ont pas tenu compte. Dans sa grande sagesse, le Sénat doit remédier à l'impéritie des députés!

L'ex Pdg d'EDF Henri Proglio, remplacé par Jean-Bernard Lévy lors de l'AG des actionnaires du 21 novembre 2014, estime que le « grand carénage » des centrales « ne peut s'envisager que dans la perspective d'une prolongation jusqu'à 50 ans », voire 60 ans, ainsi que l'a rappelé le député UMP Julien Aubert lors de la séance du 8 octobre 2014 à l'Assemblée nationale. On voit bien que Monsieur Proglio ne connaît rien au nucléaire, car il est impossible de remplacer la cuve du réacteur et elle ne peut pas encaisser aussi longtemps les bombardements neutroniques sans se fissurer.

La fermeture des vieux réacteurs de plus de 30 ans, demandée par le réseau Sortir du nucléaire qui a recueilli 34 000 signatures remises le 8 octobre 2014 au député PS Frédéric Plisson, est impérative pour éviter des accidents de niveau 7 causés par la vétusté des centrales. Statistiquement et mathématiquement, la réalisation du risque est certaine. La seule inconnue, c'est où et quand le risque se réalisera.

Même le président de l'Autorité de sûreté nucléaire Pierre-Franck Chevet le reconnaît, lui qui a affirmé en mai 2013 : « L'accident est possible en France, il faut donc se préparer à ce type de situation, y compris à des crises importantes et longues. »

Je pense que la meilleure des préparations est d'éviter qu'il ne se produise. Pour cela, il faut mettre les vieux réacteurs à l'arrêt.

C'est pourquoi je vous demande, en tant que sénateur socialiste, de changer les paramètres de l'équation avant que les socialistes ne perdent le pouvoir en 2017. Les élus de l'UMP ne cessent d'affirmer qu'ils veulent prolonger les centrales jusqu'à 60 ans. Ils abrogeront toutes les dispositions de cette loi reléguant au calendes grecques la fermeture des réacteurs. Quant à Madame Le Pen, elle a dit pendant la campagne des présidentielles, après la catastrophe de Fukushima : « Le nucléaire est une énergie énormément dangereuse, mais comme on ne peut pas s'en passer, on continuera. »

En définitive, la gauche au pouvoir aura perdu son unique occasion de protéger intelligemment la France du risque nucléaire.

Pour remédier à cela, je vous demande de réécrire l'article 1 de la loi, de façon à ce qu'il prévoie « l'arrêt définitif et irréversible de l'ensemble des réacteurs de plus de 30 ans avant le 10 mai 2017, à commencer par celui de Fessenheim », conformément aux engagements pris par le président de la République. Et puisqu'il a renouvelé son engagement le 17 octobre 2014 devant les écologistes (Emmanuelle Cosse, France Info), vous n'avez plus aucune raison de ne pas l'inscrire dans la loi.

Il convient aussi de doter l'Etat de la capacité juridique de mener à bien ces fermetures dans ce délai, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cela garantira que soit accordée à cette centrale de Fessenheim, ainsi qu'à toutes les autres vieilles centrales, une retraite bien méritée. Les personnels seront maintenus sur place pour mettre en œuvre le démantèlement (il y en a pour 40 ans, la plupart seront à la retraite bien avant que le démantèlement soit terminé...).

Les **50** milliards d'euros qu'EDF prévoyait d'affecter au « grand carénage » seront ainsi affectés au démantèlement. Quitte à dépenser de l'argent, mieux vaut payer pour éviter l'accident que payer pour avoir un accident nucléaire!

S'agissant du **renforcement des pouvoirs de l'ASN** prévu par la loi, il est **notoirement insuffisant**, puisqu'il ne pourra s'exercer qu'une fois **tous les cinq ans à partir du 35**ème **anniversaire**. En cas d'incident survenu dans l'intervalle et justifiant l'arrêt définitif, tel que des pannes répétées du système de refroidissement, seul l'exploitant détient actuellement la capacité de décider d'effectuer ou non la remise en service de l'installation. Il faut modifier le texte de la loi pour **doter l'ASN** de la possibilité, à tout instant, de décider un arrêt définitif après une inspection surprise, dans toutes les centrales, et non seulement lors des inspections programmées tous les cinq ans après 35 ans.

C'est dans les trois ans qui viennent qu'il faut faire baisser la part du nucléaire dans le mix énergétique français et réduire significativement la consommation d'électricité.

La France a de l'expérience en la matière. Vous vous souvenez sans doute de la grande campagne menée après le choc pétrolier de 1973-1974 : « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Remise au goût du jour, cela pourra donner : « En France, on a moins de nucléaire, mais on a des idées ».

Vous savez qu'au Japon, la part du nucléaire est tombée de 30 % à 0 % <u>dans l'année</u> qui a suivi l'accident majeur. Soyons intelligents, fermons nos vieux réacteurs avant la catastrophe!

C'est avant de perdre le pouvoir en 2017 que votre gouvernement doit mettre à l'arrêt de façon irréversible les vingt-huit réacteurs nucléaires ayant déjà passé le cap des 30 ans, ainsi que ceux de Civaux et de Chooz, les plus récents, qui subissent un nombre record d'incidents (voir le diaporama sus cité, où ils sont respectivement à la deuxième et troisième place, après Fessenheim).

Il faut aussi stopper les deux réacteurs de Nogent-sur-Seine parce qu'ils viennent de dépasser les 25 ans et sont trop proches de Paris (95 km) et des 12 millions d'habitants de l'Île-de-France: en cas de catastrophe nucléaire en amont sur la Seine, l'eau du robinet sera contaminée à Paris comme elle le fut, trois semaines après la catastrophe, à Tokyo située à 250 km de la centrale accidentée.

Aujourd'hui, le monde entier se demande comment le Japon, avec tous les séismes qui le secouent depuis toujours, a pu s'engager sur la voie de l'électronucléaire.

Demain, après l'accident qui surviendra dans l'une de nos vieilles centrales si la loi que vous voterez dans quelques semaines ne prévoit pas leur fermeture, le monde entier se demandera comment la France a pu prolonger si longtemps ses centrales au-delà de leur limite de fonctionnement initialement prévue. Les médias, qui censurent actuellement cette information, s'en gargariseront pour faire porter la responsabilité de la catastrophe sur les élus qui auront préparé et voté cette loi.

Demain la France, et particulièrement la Gauche française, aura le rouge au front, comme la Gauche japonaise, qui a définitivement perdu le pouvoir à cause de la catastrophe de Fukushima. Après la catastrophe, en plus d'être contaminés, les Français auront honte, comme les Japonais aujourd'hui, et la France perdra définitivement son statut de grande puissance, comme le Japon aujourd'hui.

C'est parce que **le prix d'une catastrophe est trop coûteux sur tous les plans** qu'il faut fermer dès maintenant les vieux réacteurs.

Si vous aviez vu les films sur la vie quotidienne des Japonais confrontés à la réalité de la contamination radioactive, vous n'accepteriez pas qu'une loi nommée « Transition énergétique » prévoie la prolongation des centrales au-delà de 40 ans.

Si vous aviez vu ces films poignants, où l'on voit des mères qui ne peuvent pas s'empêcher de pleurer en pensant à l'avenir de leurs enfants, vous ne pourriez pas vous contenter de promettre quelque réduction de la part du nucléaire que ce soit... en 2025!

Clairement, cette loi consiste à faire sur les générations futures un pari perdu d'avance.

Ce n'est pas parce que les initiateurs du nucléaire ont reporté sur vous ce fardeau que vous devez les imiter en refilant la patate chaude à la génération suivante avec une loi comme celleci.

Rien de ce qu'ils avaient prévu ne s'est produit. Superphénix a été un fiasco, ITER n'a toujours rien donné et l'on ne sait toujours pas quoi faire des déchets. C'est à vous de dire stop! Nos aînés se sont trompés, il vous revient aujourd'hui de réparer leur erreur.

En 2025, à cause d'un cancer ou d'un AVC, vous serez peut-être déjà à l'abri dans votre tombe comme presque tous ceux qui ont lancé la France dans l'aventure nucléaire. Ou, si vous êtes encore en vie, peut-être ne vous souviendrez-vous plus de rien à cause de la maladie d'Alzheimer. Mais les générations qui viennent ont le droit de vivre!

Fukushima Dai-ichi était « la plus ancienne » centrale du Japon : elle venait de fêter ses 41 ans. La vétusté, et non seulement le tsunami, ont causé la catastrophe. (Je reprends ici les termes utilisés par François Hollande dans la lettre qu'il a signée le 2 mai 2012, dans laquelle il s'engageait à mettre à l'arrêt Fessenheim, « la plus ancienne de nos centrales ») (vous pouvez voir en ligne cette lettre sur www.santepublique-editions.fr).

Si l'économie japonaise semble pour l'instant résister à la catastrophe, c'est parce que, **pour les** élites japonaises, culturellement, le plus important est de sauver la face. C'est pour cela qu'elles n'ont pas pris la fuite.

Comment le gouvernement japonais peut-il imaginer que les 2 millions de personnes qu'il contraint à vivre dans des zones contaminées en refusant de les indemniser ne subiront pas de conséquences sanitaires graves, alors que plus de 100 enfants ont déjà reçu un diagnostic de cancer de la thyroïde, dont 47 ont été opérés ?

Comment le gouvernement japonais peut-il imaginer que le reste de la population japonaise restera indemne alors que les récoltes contaminées de la région de Fukushima sont disséminées "par solidarité" dans les autres régions ?

La France ne se remettra pas d'une catastrophe nucléaire : vous connaissez ses élites, elles prendront la fuite. Après l'évasion fiscale, l'exode nucléaire !

Il suffira que le 1 % de foyers fiscaux qui s'acquittent de 30 % des recettes de l'impôt sur le revenu **quittent définitivement la France** pour que les recettes fiscales de l'Etat soient amputées de 30 % !

Pour vous faire prendre pleinement conscience de votre responsabilité en cas d'accident nucléaire, si vous deviez décider d'endosser la version actuelle de cette loi qui prévoit la prolongation des centrales, je vous propose d'y inclure un ultime article ainsi rédigé :

« Article 65. En cas d'accident nucléaire majeur dans une centrale de plus de 30 ans, chaque député et chaque sénateur qui aura voté pour cette loi sera personnellement responsable sur ses propres biens (patrimoine immobilier, œuvres d'art, bijoux...) et sur ses revenus, qu'elle qu'en soit l'origine au moment de la catastrophe, pour indemniser les victimes déplacées des zones contaminées.

Le patrimoine immobilier détenu en indivision ou par le biais d'une société civile immobilière ou de toute autre forme de propriété collective sera vendu afin que soit saisie la quote-part détenue par l'élu-e.

L'opposition administrative qui sera exercée à l'encontre de tout élu ayant voté pour cette loi sera appliquée sur les comptes bancaires de l'intéressé et notifiée aux tiers détenteurs (banque, employeur). Elle aura pour effet de saisir la quotité saisissable de son revenu ou de bloquer les sommes portées sur son compte bancaire. Dans cette dernière hypothèse, des frais pourront lui être réclamés par son établissement bancaire. S'il ne s'acquitte pas immédiatement de sa dette, les sommes seront directement versées au comptable public dans les trente jours qui suivront la réception de l'opposition administrative. La saisie

sera réalisée dans le respect du solde bancaire insaisissable automatique : son banquier laissera à sa disposition, dans la limite du solde créditeur du compte au jour de la saisie, une somme égale au montant forfaitaire du revenu garanti par le dispositif du revenu de solidarité active perçu par une personne, quelle que soit la composition du foyer. »

Vous partagerez ainsi – ce n'est que justice! – le sort de ceux qui auront tout perdu dans la catastrophe, conséquence directe de votre vote.

Avant de clore cette lettre, je voudrais vous enjoindre de supprimer les dispositions de l'article 7 bis, créé par des amendements du gouvernement subrepticement déposés les 1^{er}, 2 et 8 octobre 2014 et votés le vendredi 10 octobre 2014 et qui rendent obligatoire le déploiement des compteurs Linky, dits « dispositifs déportés ». En effet, c'est vous qui endosserez la responsabilité du fiasco économique et sanitaire engendré par ces compteurs d'un nouveau type.

Remplacer les 35 millions de compteurs électriques installés dans les foyers français par ces compteurs dits "intelligents" parce qu'ils transmettent par radiofréquence la consommation à chaque seconde coûtera la modique **somme de 5 à 7 milliards d'euros**. Comment imaginer qu'EDF ne la répercutera pas aux usagers ?

Le professeur Pierre Le Ruz, président du CRIIREM, a confirmé le 27 avril 2013 que ces compteurs (ou *smart-grids*) « *transforment l'ensemble de l'installation électrique en émetteur de radiofréquences* ». Or, ces dernières ont été officiellement reconnues en 2011 comme cancérogènes possibles par le Centre international de recherches sur le cancer, basé à Lyon, qui dépend de l'OMS.

Un rêve de nazis est en passe de se réaliser : la possibilité de « savoir à quelle heure se lève et se couche un usager, ou lorsqu'il est absent de son foyer » 1 grâce à la collecte instantanée des données sur sa consommation.

L'UFC-Que Choisir, qui estimait que la promesse faite aux usagers de « mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser » est « fausse » car Linky « ne dispose pas d'un dispositif d'affichage permettant aux consommateurs d'avoir accès à leurs données de consommation », a été malheureusement déboutée en mars 2013 de son recours devant le Conseil d'État visant à obtenir l'annulation du déploiement de ces dispositifs, dont la principale innovation consiste à permettre une surveillance à distance et en temps réel.

Big Brother en a rêvé, EDF va le faire et pour l'instant, rien ne semble pouvoir l'arrêter. Mais que se passera-t-il si le Front national conquiert le pouvoir en 2022 ?

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les articles de la journaliste Annie Lobé : « Le nazisme en perruque blonde » et « Technologies mortifères, une Histoire qui se répète ? » . Ces lectures, je l'espère, vous feront prendre conscience de la nécessité de renoncer à ce déploiement de Linky et même de l'interdire.

Les autres raisons pour lesquelles il ne faut absolument pas installer des compteurs Linky dans les foyers français sont d'ordre sanitaire. Vous pouvez en prendre connaissance en lisant l'article : « Le coût d'Etat des gadgets sans fil » en ligne à l'adresse suivante : http://www.santepublique-editions.fr/le-cout-d-etat-des-gadgets-sans-fil-01.html (sachez que le deuxième député dont il est question au début de l'article n'est autre que... Thomas Thévenoud !).

_

 $^{^1\} www.bfmtv.com/economie/compteur-electrique-linky-cout-grimpe-496506.html.$

Après cette lecture, **vous refuserez de rendre obligatoire cet appareil** qui non seulement est émetteur de radiofréquences mais de plus transforme, comme cela a été dit plus haut, *toute* l'installation électrique en émetteur de radiofréquences reconnues officiellement en 2011 comme cancérogènes possibles!

Je vous propose de voir la **démonstration des micro-ondes émises** par votre téléphone portable et tablette wifi grâce aux mesures effectuées lors de la prochaine conférence par la journaliste Annie Lobé. Elle aura lieu le **mardi 3 février 2015 à 19h** dans le 17^{ème} à Paris, dans le restaurant de galettes et de crêpes **Armoric Saveurs** (c'est délicieux!) au 95, rue de Saussure (réservation souhaitée au 01 40 53 93 47).

Il est exact que **les appareils en veille consomment beaucoup d'électricité** à l'échelle du pays (Madame Ségolène Royal a évoqué une dépense nationale de **2 milliards d'euros par an**). Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à la façon d'inclure dans la loi **une mesure pour inciter les industriels à mettre sur le marché des appareils dépourvus de cette fonction** ?

Débrancher chaque appareil après utilisation est un moyen simple et gratuit, qui devrait être porté à la connaissance du public, de réduire à la fois la consommation et les champs électromagnétiques de basse fréquence, également **classés « cancérigènes possibles » depuis 2001** (en aviez-vous entendu parler?). Cela permettrait également de **réduire le nombre d'incendies d'origine électrique**, souvent provoqués par une surcharge des blocs multiprises (voir le livre d'Annie Lobé *La fée électricité*, p. 112-113).

« On estime à plus de 80 000 les incendies d'origine électrique, qui causent plus d'une centaine de morts et plus de 3 000 blessés par an. Ces chiffres sont en augmentation². Les statistiques du Centre européen de prévention des risques relèvent une centaine de décès par électrocution en milieu domestique en France, ainsi que 4 000 victimes annuelles d'électrisation, dont un millier d'enfants³. » (Source : La fée électricité, SantéPublique éditions, 2007, p. 198-199).

La pratique qui consiste à débrancher chaque appareil après utilisation a donc de multiples vertus, il convient d'en informer le public.

D'autres idées pour réduire la consommation électrique figurent dans un texte que vous trouverez ci-joint : « Comment réduire la consommation électrique ».

Enfin pour terminer, sachez qu'il existe une solution alternative à la production d'électricité nucléaire : la réouverture des centrales électriques au fioul lourd.

Vous savez que le raffinage du pétrole brut le décompose en kérosène, essence, diesel et fioul lourd, lequel était autrefois utilisé pour alimenter des centrales électriques. Le choix de la production électrique d'origine nucléaire a engendré une surproduction chronique de fioul lourd.

Après la catastrophe de l'Erika, en comparant les tonnages exportés et importés dans le monde entier, la journaliste Annie Lobé a découvert d'une part que la production de fioul lourd excédait largement la consommation, et d'autre part, que 26 millions de tonnes de fioul lourd avaient disparu des statistiques en une année : les exportations mondiales étaient supérieures aux importations mondiales.

² *Top santé*, décembre 2001 : "Et si vous faisiez vérifier votre installation électrique ?", p. 9, et GRESEL, Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement, dossier de presse du 4 novembre 2004.

³ GRESEL, op. cit.

Plutôt que de dégazer en mer cette surproduction, on pourrait, comme en Italie, utiliser ce fioul qui sort de nos raffineries pour produire de l'électricité. Les progrès en matière de filtres devraient pouvoir empêcher la diffusion de dioxyde de souffre SO₂, inconvénient majeur de ce mode de production électrique qui n'engendre aucun déficit de balance commerciale ni dépendance supplémentaire vis-à-vis d'un pays tiers, puisqu'il consiste à utiliser l'un des produits du raffinage qui est actuellement en surproduction chronique.

Enfin, s'agissant de la lutte contre le réchauffement climatique, il ne vous a pas échappé que le nucléaire n'est, somme toute, que « la façon la plus dangereuse de faire bouillir de l'eau », selon la formule du spécialiste Bernard Laponche. En effet, l'électricité n'est pas produite par une réaction nucléaire mais par la vapeur d'eau dégagée par la chaleur issue de la fission. Cette vapeur entraîne une turbine produisant de l'électricité. C'est exactement le même principe qui est à l'œuvre dans les centrales à charbon et à fioul. Sauf que s'agissant du nucléaire, le rendement est particulièrement faible : la majorité de la chaleur produite retourne dans l'environnement, soit sous forme d'eau chaude, qui élève la température des fleuves – ce qui est préjudiciable pour les écosystèmes – et la température des océans (430 réacteurs nucléaires fonctionnent nuit et jour sur notre planète depuis plus de trois décennies), soit sous forme de vapeur d'eau – 156 millions de litres d'eau transformés en vapeur chaque jour à Civaux, par exemple –, laquelle vapeur d'eau est, selon le GIEC, le premier contributeur des gaz à effets de serre (55 %).

Les nucléocrates savent très bien que leurs centrales émettent de très grandes quantités de ce gaz à effet de serre qu'est la vapeur d'eau: si vous analysez leur discours sur le réchauffement climatique, vous verrez qu'ils insistent toujours sur le fait qu'ils n'émettent pas... de CO₂. Jamais ils ne disent qu'ils n'émettent pas... de gaz à effet de serre!

Le rôle non négligeable du nucléaire dans l'élévation des températures atmosphériques et océaniques est révélé par un diaporama déniché sur le site d'Areva : à Fukushima, après une vingtaine d'heures sans eau, la température du cœur de réacteur a déjà atteint 2 700 °C; la fusion des gaines de combustible commence dès 900 °C, une température atteinte en moins de 10 heures! (voir ce diaporama en ligne à l'adresse suivante : www.santepublique-editions.fr/objects/AREVA-NP-Dr-matthias-braun-29-mars-2011.pdf).

Ne nous laissons plus aveugler! Le nucléaire n'a QUE DES INCONVÉNIENTS.

Souhaitant que les dernières illusions à propos du nucléaire tomberont pour tous les artisans de cette loi, des professionnels du secteur électrique aux lobbyistes, en passant par les élus de la République dont vous êtes, je formule le vœu que vous renonciez à vous laisser manipuler par ceux qui ont oublié que le premier but du cerveau humain est la perpétuation de l'espèce humaine.

Nos centrales sont trop endommagées. Il y a 20 ans, sortir du nucléaire était un rêve. Maintenant, fermer les vieux réacteurs est une nécessité.

Dans l'espoir que cette lettre vous sera réellement remise par celui ou celle qui ouvrira ce mail,

J'attends votre réponse en actes et vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Signature:

PJ:

- 1. Diaporama : « Le vieillissement des centrales nucléaires françaises » (mis à jour le 04.11.2014)
- 2. « Comment réduire la consommation électrique »
- 3. diaporama sur le déroulement de la catastrophe de Fukushima par le Dr Matthias Braun, AREVA NP, le 29 mars 2011
- 4. « Le nazisme en perruque blonde »
- 5. « Technologies mortifères, une Histoire qui se répète ? »
- 6. « Pourquoi il ne faut pas déployer Linky en France : compilation des sources disponibles »